



Utiliser une marque d'une entreprise liquidée

Par **vikti**, le **14/05/2018 à 13:05**

Bonjour, rn
ancien gérant d'une SARL qui n'existe plus aujourd'hui, je souhaiterais récupérer une marque inscrite au nom de cette société. rn
- la procédure de liquidation judiciaire s'est terminée en Avril 2018 rn
- la marque a été déposée en 2014 rn
J'ai deux questions : rn
- comment savoir si un transfert de propriété a été effectué ? Il n'y a pas mention de transfert de propriété sur les comptes rendus des jugements. rn
- au bout de combien de temps, pour une entreprise liquidée, la marque tombe dans le domaine public ? (pour une société non liquidée, c'est 10 ans sauf renouvellement) rn
Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **14/05/2018 à 20:49**

Bonjour, rn
La valeur immatérielle de la marque est dernier actif de certaines entreprises en difficulté, avez-vous contacté le liquidateur ? rn
Même si une liquidation judiciaire est inscrite sans transfert de propriété, cela signifie que la marque est tombée dans le domaine public puisqu'il n'y a plus de propriétaire du droit. La marque est donc potentiellement à nouveau disponible.